

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, FESSY Véronique, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, RIVIERE Mickaël, Patrick LARRAY, GASDON Maxime, Magali BOULLIER, DENIS Sylvie.

Etaient absents : GOUJON Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Etait absent ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (pouvoir à Jean-Marc HETSCH).

Secrétaire de séance : Jean-Marc HETSCH

Date d'envoi de la convocation : 04/12/2025.

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE 2026 »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet 2026 porte sur la sécurisation des piétons, à proximité de la Salle des Fêtes, qui est située sur une partie de la Rue du 14 Juillet, au cœur du village, à proximité de l'école et en agglomération. Plus précisément, ce lieu est particulièrement dangereux pour les usagers du fait que les portes d'accès de la salle des fêtes donnent directement sur cette rue soumise à circulation routière. Pour assurer et garantir la sécurité des habitants et des locataires de la salle des fêtes, ce tronçon de rue serait supprimé. Un cheminement piétonnier en béton désactivé serait créé au centre de la chaussée. Des massifs seraient également créés pour limiter l'imperméabilisation.

Un devis a été établi par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000,00 € T.T.C.

Il ajoute qu'il est possible de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Accepte de procéder à la sécurisation des piétons, à proximité de la Salle des Fêtes et à l'intérieur et sur une partie de la rue du 14 Juillet, pour un montant de 25 000 € H.T., soit 30 000 € T.T.C.
- ✓ Accepte de demander une subvention dans le cadre de ses amendes de police 2026.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc HETSCH.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
A Pradines, le 09 décembre 2025.
Le Maire,
Charles BRUN.